

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne ; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

La Conférence Consultative tient ses assises

La Conférence Consultative s'est ouverte sur un beau et magistral discours de M. le Résident Général qui a exposé longuement et clairement la situation financière telle qu'il l'a trouvée en prenant possession de son poste qui n'était pas la même lorsque M. Alapetite quitta la Tunisie pour céder la place à M. Flandin à qui nous devons le gouffre creusé par ses libertés insensées. Que serions-nous devenus s'il n'avait pas eu les reins cassés ?

Ses deux années d'exercice ont été néfastes pour le pays qui, à moins d'un miracle, ne pourra jamais plus équilibrer son budget sans recourir à des impôts nouveaux sous une forme quelconque puisque le nombre des fonctionnaires au lieu de décroître tend à augmenter chaque jour.

Il n'est pas douteux que certains services ont un personnel en sur-nombre, payé fort grassement, il apparaîtrait donc que lorsqu'un autre service a besoin de contrôleurs ou autre chose qui n'exige pas des techniciens on pourrait puiser dans l'administration voisine pour pouvoir aux vacances. En est-il ainsi ?

Assurément non.

Des concours ont lieu plusieurs fois l'an pour des emplois divers et les admis sont casés d'emblée, ils viennent ainsi grossir la phalange des budgétivores inutiles, au moins pour le moment.

Un de ces jours derniers, l'administration des Finances faisait publier un avis de concours pour l'admission à l'emploi de contrôleur-adjoint de recensement qui doit avoir lieu les 15 et 16 février 1922.

Manque-t-elle à ce point de personnel qu'elle soit obligée de l'augmenter ?

Pourtant nous lui avons signalé cet été, que dans l'un de ses bureaux il y aurait quinze personnes en trop puisque malgré l'absence de quinze permissionnaires sur vingt-sept personnes le travail se faisait normalement, était à jour, malgré la diminution des heures de présence au bureau en raison du service d'été.

M. le Résident général a parlé d'or en préconisant d'économies, de compression des dépenses.

Est-ce faire des économies que de relever de deux millions six cent mille francs — une paille — les soldes du corps enseignant ; un personnel aussi peu occupé — en Tunisie — qui est déjà bien pourvu et rétribué et qui jouit du 33 pour cent comme les autres fonctionnaires français alors qu'en Algérie l'indemnité n'est que de 25 pour cent ?

Pourquoi cette différence en plus en faveur de la Tunisie ?

La vie y est-elle plus chère, le climat plus meurtrier ? Assurément non, la vie est même moins chère en Tunisie qu'en Algérie, alors pourquoi l'écart de 8 pour cent, pourquoi ce 33 au lieu de 25 ?

Autant on admettrait le quart, dit colonial, autant le 33 pour cent fait hurler tout le monde, sauf les bénéficiaires.

M. le Résident général a avoué qu'il y avait un trou de douze millions à boucher et qu'il fallait recou-

rir à des ressources nouvelles pour faire face « à des engagements conditionnés antérieurement » c'est-à-dire le relèvement des salaires des instituteurs, qui pourrait attendre des jours meilleurs, notre situation n'étant pas en mesure d'y faire face.

On a beaucoup discuté et commenté la partie du discours relatif à la « convention nouvelle à intervenir avec la compagnie qui aura la mission d'exploiter notre réseau de chemins de fer. »

Que signifient ces paroles ?

Le B. G. est-il menacé ?

Quels griefs argue-t-on contre lui ?

Nous espérons bien que le gouvernement ne songe pas un instant au rachat, l'expérience n'est pas à tenter, surtout en ce moment. Nous en connaissons l'aune pour avoir pu l'apprécier en France, sur les chemins de fer de l'Etat qui sont les plus mal exploités de toute la France. Les cheminots de l'Etat, devenus des fonctionnaires, sont les plus mauvais serveurs qu'on puisse imaginer, et comme l'Etat lui-même se f... du public, tout le monde se plaint et voudrait bien voir « l'Etat » abandonner son réseau aux mains d'une compagnie qui tiendrait compte des réclamations du public et des intérêts du pays.

Pour terminer félicitons notre ami Pellet de son élection au secrétariat et espérons que les délégués sauront faire leur devoir, tout leur devoir, même refuser, s'il le faut, les crédits qui leur sont demandés s'ils n'apparaissent pas d'urgence nécessaire. Ils auront à cœur, nous l'espérons aussi, d'examiner la situation des fonctionnaires indigènes, — les éternels sacrifiés — et de voir s'il ne conviendrait pas d'adopter la formule : à travail égal, salaire égal, à la condition toutefois que les relèvements de soldes n'entraînent pas de création d'impôts nouveaux.

S'ils arrivaient à donner satisfaction au personnel indigène qui a des droits à être traité équitablement, ils auraient bien mérité de la France et de sa protégée la Tunisie.

Nous jugerons les conférenciers à l'œuvre, en attendant félicitons-les d'avoir maintenu le droit de sortie de 50 fr. par quintal sur les huiles qui procurera des ressources tout en laissant aux producteurs un bénéfice légitime qui serait allé aux mains des odieux spéculateurs dont la Tunisie a eu tant à souffrir depuis l'armistice.

BULLETIN

Le règlement transactionnel mis au point

Enfin, le Sénat vient de retoucher cette loi néfaste du règlement transactionnel, votée en 1919, qui a permis à un tas de spéculateurs d'éviter la faillite qui était au bout de leurs agissements désordonnés, si des magistrats avaient eu plus de souci des intérêts des créanciers lésés.

De leur trop grande complaisance à voir des commerçants victimes plutôt que coupables, est né le resserrement des crédits, « le tour de vis » des banques qui gêne si fort aujourd'hui le commerce honnête et probe.

Voici la discussion qui s'est enga-

gée au Sénat telle que nous l'avons apportée le télégraphe :

Puis, on revient à la proposition de M. Roy, sur le règlement transactionnel. Le sénateur du Loiret fait ressortir les abus auxquels donna lieu ce surmoratorium. Le bénéfice du règlement transactionnel a été accordé à des personnes qui n'y avaient aucun droit dans l'esprit du législateur.

— C'est une prime à la banqueroute frauduleuse, s'écrie M. Guillaume Pouille.

M. Roy justifie le but de sa proposition. Elle remédie à la clandestinité du registre où sont inscrites les demandes en règlement transactionnel. Elle inscrit, dans son texte, que le registre sera ouvert à quiconque voudrait le consulter.

D'autre part, elle décide que, dorénavant, le règlement transactionnel ne devra plus comporter une remise de dette à celui qui a contracté un emprunt à l'obligation de rembourser intégralement son prêteur.

M. Roy. — Le texte que nous vous soumettons répare, en particulier, les erreurs de la loi du 2 juillet 1919. Nous espérons que les magistrats sauront désormais appliquer cette loi dans l'esprit où elle a été votée et en s'inspirant des travaux préparatoires de la commission.

Elle ne se montrera pas intransigeante sur la rédaction qu'il présente au Sénat. Ce qu'elle souhaite, c'est de favoriser le rétablissement, dans notre pays, du crédit dont est inséparable la prospérité économique générale. (Vifs applaudissements).

— MM. Boivin-Champeaux et Dior appuient la proposition.

M. Flandin demande qu'on modifie l'article 1^{er} et qu'on y prévienne qu'elle ne sera applicable aux Colonies « que pour causes de guerre » on évitera ainsi les abus qui se sont produits dans son application.

Ce qui revient à dire, que la loi n'avait pas été rendue applicable à la Tunisie où cependant le tribunal de Sousse en a fait une large, trop large, application, si large qu'elle paralyse tout le commerce de la Tunisie qui ne peut plus obtenir aucun crédit en banque.

NOS ÉCHOS

S. A. le Bey à Hammam-Lif

Ainsi que nous l'avons annoncé S. A. le Bey, accompagné de ses fils, les princes Moncef, Hachemy Hassine et Mahmet et des officiers de la garde est arrivé dimanche matin à Hammam-Lif où il s'est installé au palais beylical.

La beya et les princesses avaient gagné Hammam-Lif samedi après-midi à la tombée du jour.

Distinctions honorifiques

Nous adressons nos plus sincères félicitations à M. Dal Diaz, président de la Cie Gle transatlantique qui a reçu le grand cordon du Nichan Iftikhar à l'occasion de l'inauguration du circuit des auto-cars en Tunisie et des immenses services rendus par sa compagnie à la Tunisie ;

A M. de Castillon St Victor, ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence Générale qui a reçu la Croix de Grand Officier du Nichan Alaouite du Maroc.

Au B.-G.

On annonce que M. du Beaufret, l'aimable et très compétent sous-directeur de la Cie Bône-Guelma serait appelé à recueillir la succession de M. Gadraud, directeur, appelé au siège à Paris.

Nul choix, à notre avis, ne serait meilleur. Vieux cheminot, M. du Beaufret, connaît son métier sur le bout des doigts et peut rendre d'utiles services à sa compagnie et au pays ; si sa nomination se confirmait nous applaudirions des deux mains.

Et ainsi s'envoleraient les craintes du personnel de voir un ancien chef de la voie — qui a laissé des souvenirs plutôt amers — escalader le fauteuil directeur où brillèrent les Aubert, les Saint Romas et les Hermann.

La Centrale électrique de La Goulette

« Le Petit Marseillais » du 18 novembre dernier publiait l'information suivante :

Nous apprenons que les travaux de la ligne électrique à 60.000 volts qui doit relier Tunis à Bizerte pour les besoins de la Marine de l'Etat et de la Cie des Tramways de Tunis ont été confiés à la Cie Méridionale d'éclairage et de force de Marseille et une autre société de Marseille doit exécuter une importante fourniture de pylones métalliques pour cette ligne.

Pouvons-nous enfin espérer voir commencer dans un délai assez court la construction du chemin de fer électrique Tunis-Bizerte direct ?

La tournée Mascaraud et la presse

La tournée Mascaraud — soit disant parlementaire, alors qu'elle comprenait tout juste deux sénateurs — n'a pas eu que des admirateurs dans la presse nord-africaine.

En Algérie, notre confrère Colomb, dans son « Evolution » l'a ridiculisée quelque peu en faisant parler Karakous et Cagayous :

Karakous. — M'sieu Mascaraud a voyagé paraît-il, dans le nord de l'Afrique, dans un but essentiellement économique.

Cagayous. — Oui, mais c'est encore nous bonnes poires de contribuables, qui payerons les frais de ce voyage qui n'est économique que pour lui...

A Bizerte, Guénard, dans son « Petit Bizertin » l'a qualifiée de sinistre plaisanterie :

M. le sénateur Mascaraud festoie à travers la France et les colonies aux frais des bénévoles personnes qui constituent ses divers Comités régionaux.

A l'issue des banquets on hoquette quelques banalités sur le commerce et l'industrie français ; on se congratule mutuellement ; on promet à chaque section la même lune qu'on vient de promettre à la section voisine et concurrente. Et, l'estomac plein, la tête légère, on se retire, conscient d'avoir rénové le mouvement économique français et travaillé pour la patrie.

Sinistre plaisanterie, à laquelle je suis peiné de voir participer tant de gens intelligents.

Allons ! allons ! ressaisissons-nous ; ce sont d'autres moyens qu'exige notre situation désespérée ! et d'autres hommes pour développer notre commerce et notre industrie !

Le « Cri du Soir » n'a pas pas ménagé ses sarcasmes mais la palme revient incontestablement à « Tunis Socialiste » qui lui consacre son article de fond, un chapitre de la fenêtre ouverte et tout le collier de perles.

Nous verrons plus tard les résultats de cette caravane et si nos confrères avaient tort ou raison de la bafouer.

Dans la Presse

Notre excellent confrère le « Journal de Tunis » paraît trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi, avec un service télégraphique.

Sincères félicitations.

Le prix du pain

Dans certaines villes de France le prix du pain est descendu à quatorze sous le kilo alors qu'ici nous le payons 21.

On prétend pour justifier cet écart, que le pain serait fait avec du blé tendre qui vaut 85 francs environ les 100 kilos. Mais pourquoi ne pas employer du blé dur qui donne un pain si bon, si appétissant et si nourrissant ?

Dans tout le département de Constantine on ne mange pas d'autre pain que celui fait avec de la farine de blé dur et tout le monde s'en trouve bien.

Un monument à Etienne

Un Comité vient de constituer à Oran, en vue de l'érection d'un monument à la mémoire du grand colonial Etienne. On sait le rôle de premier plan que ce grand homme d'Etat a joué, tant au Parlement qu'au Comité de l'Afrique française, pour le développement de notre Empire colonial, et pour l'installation de la France au Maroc.

KORBOUS

Korbous a fait depuis longtemps l'objet d'une quantité considérable d'études extrêmement intéressantes. Presque tous les médecins qui se sont succédé à la tête du service médical de la station ont publié des brochures dont la documentation ne laissait rien à désirer. Mais ces brochures ont fini par s'épuiser et la Compagnie ayant eu la bonne fortune de pouvoir s'attacher le concours de l'un de ceux qui, les premiers, se sont occupés de nos sources, a pensé qu'elle ne pouvait mieux faire, au lieu de rééditer ses anciennes publications, que de demander à M. le Docteur Schoull — auteur, en collaboration avec son ami M. le M. le Docteur Remlinger d'une étude qui date de 1903, de de vouloir bien remettre au point, en y ajoutant ses appréciations personnelles nouvellement acquises, l'ensemble des rapports parus avant la guerre.

M. le Docteur Schoull, dont de nombreux travaux ont été remarqués et signalés par l'Académie de Médecine, a dirigé le service médical de Korbous pendant la saison 1920-1921. Nul mieux que lui n'était donc qualifié pour nous donner une étude sincère et bien approfondie sur notre station.

La notoriété particulière de laquelle cet éminent praticien jouit depuis nombre d'années à Tunis, qu'il habita longtemps, le souvenir vivace qu'il a laissé parmi tous nos concitoyens, la popularité réelle qui s'est fidèlement manifestée, son expérience constamment agrandie, les cures qu'on pourrait qualifier de miraculeuses qu'il a obtenues avec le concours de nos eaux, nous rendent sa collaboration d'autant plus précieuse que le Destin nous l'apporta au moment le plus opportun, c'est à dire au lendemain de la disparition si douloureusement regrettée du fondateur de Korbous, M. Lecore-Carpentier, qui fut — cela sera sûrement de l'histoire un jour — le seul et l'admirable artisan de cette œuvre réellement grandiose.

Ce que M. Lecore-Carpentier a fait de Korbous, et à Korbous, constitue une véritable épopée. Elle demanderait une étude plus détaillée et plus complète que notre station a le devoir d'envisager et qu'il lui faudra bien, tôt ou tard, déposer — et nul bouquet ne saurait sans aucun doute être plus agréable à ses mânes — sur le tombeau solitaire au fond duquel il dort son dernier sommeil, au haut de la montagne qui domine sa création auprès de laquelle, sentinelle vigilante par son souvenir ineffaçable, il semble monter une garde éternelle.

Mais ceci nous entraînerait trop loin et dépasserait le cadre que nous nous sommes tracé. Nous laisserons donc à des plumes plus éloquentes et mieux autorisées le soin et l'honneur de rendre au fondateur de Korbous l'hommage de sincère admiration qu'il a si bien mérité et dont déjà les Arabes des alentours commencent à broder la légende.

×

L'efficacité thérapeutique des eaux de Korbous n'est d'ailleurs point à démontrer ; depuis les temps les plus reculés, leur vertu a été proclamée. Les Romains y entreprirent des travaux importants dont on retrouve encore des vestiges et, pendant des siècles, les Arabes n'hésitèrent point à escalader la montagne ou à s'aventurer en barque pour aller soigner des maladies qui fréquemment paraissaient incurables.

Au fur et à mesure d'une utilisation plus rationnelle et scientifiquement dirigée des eaux de Korbous, en absorp-

tion comme en bains ou en étuves, les résultats deviennent plus patents et, ne craignons point de le répéter, nous avons assisté, l'année dernière, à des transformations réellement inespérées.

×

Et dans quel cadre !

Au milieu de quel calme, de quelle tranquillité, avec une température qui fait de notre hiver un véritable printemps !

Quel repos ! Quel rassérénement !

La mer se déroule en son golfe, avec en face, Carthage, Sidi-bou-Said, La Marsa, Gamarth, qui semblent si proches quand le ciel est clair et comme lumineux. Les matins y sont délicieux et les soirs féeriquement exquis. Oh ! ces soirs, avec le soleil s'abaissant dans sa gloire de pourpre qui tente indiciblement les rochers taillés avec des reflets de rose, d'or ou d'améthyste ! Et les sentiers qui s'égarent dans la montagne ! Quel charme inexprimable ! Nous n'en finirions pas si nous entreprenions de dépeindre toutes les beautés de notre crique, un véritable nid de maisons toutes blanches entre la mer bleue et miroitante et la montagne tantôt chenu et tantôt toute verte.

Korbous est exactement à 49 kilomètres de Tunis. Un service régulier d'autocars confortables, quotidien pendant la période intensive, met une heure et quart à y conduire les baigneurs et les touristes.

Un peu monotone de Tunis à Soliman, le paysage devient attrayant à travers la forêt d'oliviers que coupe la route blanche, à tout instant traversée par la fuite d'un chacal ou d'un renard, ou par le vol de tourterelles, des pies ou de geais, sans compter les innombrables petits oiseaux dont les ailes rutilent au soleil.

Puis, enfin, voici la corniche, un véritable balcon sur l'infini, un balcon de plus de 6 kilomètres de longueur, que personne ne longe sans éprouver un véritable et enthousiaste éblouissement.

Puisse la présente notice de M. le Docteur Schoull inciter tous ceux qui souffrent à venir chercher à Korbous un soulagement absolument assuré. Puissent aussi ces quelques lignes donner aux touristes le désir de se rendre à Korbous. Tous y seront bien vite conquis par cette manifestation remarquable d'un effort français et concourront ainsi au développement d'une prospérité

de laquelle la Tunisie ne sera point elle-même sans retirer un profit légitime.

Ferdinand HUARD

Directeur de la Compagnie des Eaux Thermales de Korbous

N. B. — Nous n'avons pu résister au plaisir de publier la belle page qu'on vient de lire qui rend hommage au fondateur de la jolie station thermale de Korbous que les auto-circuits Algérie-Tunisie doivent laisser de côté ! Est-ce possible et quelqu'un ne s'emploiera-t-il pas auprès de l'honorable M. Dal Diaz pour que cette omission soit réparée ? Sans méconnaître la beauté des jardins d'Hammamet, elle n'a cependant rien de comparable à Korbous qui mérite une visite bien autrement intéressante où l'on verra ce qu'un homme a su faire d'un coin sauvage et perdu de la côte tunisienne : un bijou de station thermale appelée aux plus hautes destinées par la vertu de ses eaux incomparables.

Suite des Echos

Les fromagers de Hte-Savoie émettent des vœux

Les membres du syndicat des fromagers de la Haute-Savoie et adhérents des départements de la Savoie, de l'Ain et de l'Isère, constituant le plus important groupement des producteurs de gruyère, viennent de se réunir en assemblée générale, à l'hôtel de Ville d'Annecy.

Ils ont émis des vœux dont le suivant qui nous intéresse :

« Que les pouvoirs publics restreignent le plus possible l'exportation du lait en Suisse et qu'en toute équité ce lait soit assujéti au droit de sortie de 30 0/0 ad valorem, que le décret du 29 septembre a établi sur les gruyères français à destination des pays de protectorat, notamment Maroc et Tunisie, et dont sont scandaleusement exonérés les fromages suisses et étrangers transitant en France »

C'est ce que nous demandons dans un récent numéro, car nous ne pouvons comprendre qu'on nous fasse payer un impôt ad valorem de 30 0/0 dont sont exempts les Suisses, voisins de nos zones.

Le « Petit Marocain » de Casablanca annonce que grâce aux démarches du député Barety qui s'est constitué le défenseur du Maroc, l'impôt de 30 0/0 ad valorem établi le 23 septembre dernier par la Métropole sur les beurres et fromages destinés au Maroc, vient d'être purement et simplement supprimé.

Comme les marchands de Tunis continuent à nous faire payer la majoration de 30 0/0 sur ces produits, il en résulte que la Tunisie n'a pas bénéficié d'une mesure analogue ou que les marchands empochent à leur profit un bénéfice fixe illégitime supplémentaire de 30 0/0.

De toutes façons nos dirigeants doi-

vent agir soit à Paris, si la mesure n'a pas été rapportée, soit à Tunis si elle est le fait de la spéculation.

Nécrologie

Nous avons appris avec une vive peine la mort de notre ami Si Béchir Erreguigue notable commerçant de Nabeul, conseiller municipal de cette ville, décédé après quelques jours à la suite d'une crise de diabète.

Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

KORBOUS

LA REINE des Stations Thermales d'Afrique, réputée depuis des siècles pour ses cures merveilleuses, dans un site ravissant du golfe de Tunis, à 45 kilomètres de la Ville, une petite heure d'auto ou par chemin de fer, gare de Soliman. Billets spéciaux de saison valable 33 jours délivrés dans toutes les gares d'Algérie-Tunisie. Correspondance avec le premier train.

Grand Hôtel des Thermes. 1er Ordre. Restaurant select, cuisine et caves réputées, Hôtel des Sources 2me Ordre et autres.

Nombreux appartements et Villas à louer. Golf-tennis, canotage, pêche, chasse, superbes excursions dans les environs, bar américain Cercle des Etrangers.

Garage d'autos et autos en location.

Restaurant Caché à la carte et à prix fixe

Un médecin, M. le Dr Schoull est attaché à l'établissement thermal, lui écrire pour les informations d'ordre médical et pour tous autres renseignements : envois de brochures, notices, s'adresser à la direction de la Société de Korbous, 40 Rue de Naples, à Tunis, et pour les hôtels aux concessionnaires : MM. Peloni frères à Korbous, Tunisie.

Saison d'hiver 15 novembre-15 mai; d'été du 15 mai-15 novembre.

Service de cars Berliet tous les mardis, jeudis et dimanches novembre et décembre, tous les jours à partir de janvier, à 8 h. 30 matin ; bureaux : avenue de Carthage, en face le Palmarium.

Réduction de 15 pour cent pour les séjours pendant l'avant saison jusqu'au 31 décembre.

Vente de récoltes d'olives

Il est donné avis au public que le lundi douze décembre 1921, il sera procédé, sur les lieux, à la vente au comptant de la récolte d'olives du domaine dit « Enchir Kassas » situé près d'El-Djem caïdat de Mahdia.

Pour visiter, s'adresser sur les lieux et pour tous renseignements, à M. Mohamed Terki, chef du bureau de traduction à l'Administration des Habous à Tunis, 55, rue de l'Eglise, nommé sequestre de la propriété par ordonnance de référé en date du 26 mars 1920.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le jeudi quinze décembre 1921, à 10 heures du matin, il sera procédé au prétoire du Cad' à Mahdia, à la vente aux enchères publiques de :

1° quatre parcelles de terre dites « Henchir ben Douahom » situées à Bir Tlaesa caïdat de Mahdia, d'une contenance approximative de 703 mardjas renfermant 30 pieds d'oliviers ;

2° le 1/4 d'une olivelette située au même endroit renfermant 07 pieds.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'agent du Bit-El-Mal à Monastir.

Protectorat Français — Gouvernement Tunisien

Recette Municipale de Tunis

Adjudication des boutiques du foundouk El-Ghalla et de divers marchés municipaux pour les années 1922-23

Le douze décembre 1921 et jours suivants s'il y a lieu à 14 heures 30 du soir dans la cour de la Municipalité, il sera procédé à la location aux enchères sans faveurs ni privilèges pour les années 1922-23 (du 5 janvier 1922 au janvier 1924) des boutiques du Foundouk El-Ghalla et du Marché aux huiles, du café maure du Marché aux bestiaux et des locaux du marché aux peaux.

Les adjudicataires devront verser séance tenante le premier trimestre de location et en outre 2/3 du loyer total pour faire face au frais de timbre d'enregistrement, de publicité et d'adjudication.

Dans le cas où le montant des enchères atteindrait ou dépasserait cinq fois la mise à prix l'adjudicataire sera tenu de verser immédiatement, outre le 2/3 prévu au paragraphe ci-dessus, la totalité du loyer annuel.

Les boutiques sont destinées à la vente au détail. Sera exclue des enchères toute personne qui sera déjà adjudicataire d'une boutique ou d'un lot, à quelques titres que ce soit.

Les locataires actuels de boutiques au marché central, redevables d'une partie de leur loyer seront admis à prendre part à la prochaine adjudication.

1° S'il est versé à la Caisse municipale, avant le 12 décembre 1921, la moitié du loyer restant dû à la municipalité.

2° S'il sont déclarés de nouveaux adjudicataires, ils s'acquitteront du reste de leur dette par fractions proportionnelles en même temps qu'ils paieront chaque trimestre le terme à échoir de leur nouvelle location.

3° L'ensemble des loyers de 1921 et de 1922 sera par contre exigible séance tenante, si le chiffre des enchères atteint ou dépasse cinq fois celui de la mise à prix.

Le cahier des charges est tenu à la disposition du public dans les bureaux de la Recette municipale de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 4 h. soir, jours non fériés.

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira

Léon BLOCH Fils

Pharmacien de 1^{re} classe

de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Téléphone 553

Sempre Avanti

Voulez-vous avoir de la santé ?

Ne buvez que les sirops, liqueurs,

limonades et vins de la Maison

GIUSEPPE BUX

12, Avenue Krantz — SOUSSE

GROS & DETAIL

POUR VOS TRACTEURS

POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine

reconnue la meilleure, ayant fait ses

preuves depuis 15 ans. Comptoir

Général des Produits Lubrifiants.

Av. J.-Ferry - Tunis

12, Rue Es-Sadikia — TUNIS

Le lait est le plus

concentré

suisse

est le plus riche en crème

C'est le plus cher mais le meilleur

Siège Social : 39, r. de la Bienfaisance, Paris

Maisons Recommandées

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lanza, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Ai Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie — en face la Poste — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Elhamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Elhamti - Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et la Poudre de riz MAUD MAUD EUYÉ, 70, Av. Gambetta, Hyères Var.

Entreprise Générale des Travaux Electriques, E. A. Minard et Fils, ancien Accoureur et Minard - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations — Magneto — Toutes Machines Electriques Réglage — Entretien.

Département de la Poste, — S. Attal, 15, rue de la Poste en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques, etc.

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des lycées, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

Les GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Licari, pp^{ts}, 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - A. Teller de Mules — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Brani frères et Cie, pp^{ts}.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Chandeler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1^{er} ordre — Viazzi, propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Soemama, diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuévid — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zerkoun - Tunis.

Mercerie Parisienne — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gant « Perrin », des parapluies « Revell » et parfumerie « Arys ». — Fournitures complètes pour couturières et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artifères — PAONESSA, père et fils, avenue Jules-Ferry - Tunis.

QUINCALLES-FERRONNERIE — Ferroneries - Aciers - Métaux — Fournitures

Générales pour mines et entrepreneurs de travaux Publics — Articles de ménage — Eclairage et chauffage — Maurice Azerm, 11, rue d'Italie et 11, Rue Es-Sadikia — Entrepôts : rue Jean Le Vacher — Télégrammes : Azerm-Tunis Téléphone 843.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse

Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse Tunisie — Compositions de premier choix - Liqueurs d' marque.


Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI

117, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Le Gérant : E. LUMBRUSO

Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djazira - Tunis

VÊTEMENTS
J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS



Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - Sfax - SOUSSE MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
et toutes opérations de Banque
Location de compartiments de
COFFRES - FORTS
Délivrance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux taux suivants :
3 à 6 mois 3.80 % - à 6 mois 4.50 %
1 à 3 mois 4 % - à 1 an 5 %

Chaux Hydraulique et Ciment
PAUL POTIN
DÉPOT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Ha mmam-Lif

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Sté Fco des Chaux et Ciments du Bon-Kornine
Société anonyme au capital de 100.000 fr.
USINE A HAMMAM-LIF (Téléph. 6)
Adresser Commandes et Correspondance aux bureaux :
77, Avenue de Carthage — TUNIS
(Téléphone 5.84)

RESTAURANT DU JAPON -
G. FIORINI & G. FALORNI, Propriétaires
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —
Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROLFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme au Capital de 125.000.000
Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS
Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France
Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

Toutes opérations de Banque :
Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation
Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'intérieur.
L'Huile qui graisse le plus
« Vacuum Mobiloil »
Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale
POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, Sfax
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial
« Assurances »
(17^{me} ANNÉE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.
Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.
Nos « PETITES ANNONCES » rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Tracteurs Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & C^{ie}
(R. Wallut et G. Hofmann, associés) — Tunis

Banque de Tunisie
Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Gardie de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Vialard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 3, Rue Es-Sadikia
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS Tél. 1.06